



L'Isle-sur-la-Sorgue

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° DEL2026-110 - DECLASSEMENT DE PARCELLES SUR LE SITE DES CAPUCINS

Nombre d'élus		
En exercice	Présents	Votants
35	31	35

L'an deux mille vingt-six, le 22 septembre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué 16 septembre 2026, s'est réuni Salle du conseil municipal en séance sous la présidence de M. Pierre GONZALVEZ, Maire.

Présents :

M. Pierre GONZALVEZ, Mme Florence CHAMBON, M. Alain PARENT, Mme Valérie CANILLAS, M. Denis SERRE, M. Ludovic GERMAIN, M. Christophe OUVIER, Mme Chantal ROUBAUD, M. Philippe ROUX, Mme Valérie BASIN, Mme Elisabeth DELACROIX, M. Eric BRUXELLE, Mme Céline DOUSSOT-MOREL, Mme Sabine PLANEILLE, M. Laurent PAILLET, M. Nicolas VALIENTE, Mme Claire CLARETON, M. Alain OUDARD, Mme Nassera FERRADJI, M. David GALERA, Mme Amandine AUDOUARD, Mme Annie MEYNARD, Mme Brigitte BARANDON, M. Nicolas VALIENTE, M. Romain DUFAUD, M. Mathieu BONNET, M. Jamel FATMI, M. François DUCLAUX, M. Roman WIEVIORKA, M. Christian MONTAGARD, Mme Sandra DELAVAL.

Procuration :

M. Gérard GAILLARD à Mme Annie MEYNARD, M. Thierry OLIVIER à Mme Florence CHAMBON, Mme Amélie GHIGO-DIAZ à M. Mathieu BONNET, M. William COURCINOUX à M. Romain DUFAUD

Secrétaire de Séance : Alain OUDARD

Le site des Capucins accueillait jusqu'à récemment des infrastructures sportives utilisées par des associations communales : stade de football et tribune, courts de tennis...

Aussi était-il affecté à une mission de service public, faisait l'objet d'aménagements indispensables à la bonne tenue des activités sportives et faisait donc partie du domaine public communal.

Toutefois, ces infrastructures et activités sont désormais transférées sur le site de la plaine sportive de l'hippodrome. Les équipements sportifs sont donc désormais inutilisés et les tribunes ont été démontées. Afin de répondre aux besoins de stationnement de la ville et la production d'une offre de logements diversifiée, le site va accueillir un parking public paysager, l'aménagement de nouvelles voies de circulation, de liaisons douces, d'espaces verts ainsi que du logement en accession à la propriété et une résidence sociale pour les seniors.

Une partie de ce site anciennement occupé par les équipements sportifs est ainsi aujourd'hui désaffecté et ne présente plus d'utilité pour la Commune.

Afin qu'un opérateur privé puisse y réaliser les logements susmentionnés, la Commune souhaite céder les parcelles dédiées à la création des espaces à bâtir. C'est pourquoi il est nécessaire, au préalable, de procéder à leur déclassement du domaine public en application du principe de

l'inaliénabilité du domaine public.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu l'avis de la commission aménagement du territoire du 15 septembre 2026,

APRÈS en avoir délibéré, **DÉCIDE,**

(Oppositions : M. Jamel FATMI, M. François DUCLAUX, M. Roman WIEVIORKA, M. Romain DUFAUD, Mme Amélie GHIGO-DIAZ, M. Mathieu BONNET et M. William COURCINOX)

Article 1er : de déclasser du domaine public les parcelles dédiées aux espaces à bâtir cadastrées CO 791, CO 792, CO 797, CO 795, CO 793 & CO 798 tel que figurant dans le plan annexé à la présente délibération, les incorporant ainsi au domaine privé communal.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

L'Isle-sur-la-Sorgue, le 22 septembre 2026

Monsieur OUDARD Alain
Secrétaire de séance

M. Pierre GONZALVEZ
Maire



Publiée le 23 septembre 2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.